Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_113-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

Délibération n° 2021/113

OBJET :

Requalification de l'ancien garage MAURIES.
Demandes de subvention dans le cadre de l'AMI friches pour le volet 1 relatif à l'étude historique et aux diagnostics

Date de convocation : **02 décembre 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **24**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **16 décembre 2021**

L'an **2021, le 09 décembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 24
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 7
M. BARTHES Philippe (pouvoir BELOU Florence) - M. PENARD Serge (pouvoir SERIN Christian) - GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme OISEAU Christelle (pouvoir LAVIT Michelle) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
Mme FITA Claire - M. ANDRIEU René.

M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_113-DE

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Occitanie, le site de la friche urbaine de l'ancien garage automobile Mauriès a été retenu.

En effet, ce site est vacant depuis de nombreuses années et bénéficie d'une situation intéressante en entrée de ville et sur l'une des artères les plus empruntées. Son état nuit à l'image du secteur et requiert une vigilance particulière sur le plan de sécurité.

Pour autant, cette friche est stratégique pour développer le projet de restructuration, d'extension et de desserte du collège Louis Pasteur.

S'agissant d'une ancienne ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), des diagnostics d'ordre environnemental et pour qualifier les futurs déchets de démolition sont à conduire.

Pour ce faire, la commune souhaite recourir aux services d'un prestataire pour la réalisation d'une mission historique et documentaire du site ainsi qu'un diagnostic déchets du bâtiment. Le bureau d'études ANTEA Group a été retenu.

De plus, l'entreprise « SUC expertises » réalisera un diagnostic amiante ainsi qu'un contrôle termites et plomb avant travaux.

Ces investigations doivent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ADEME, de la REGION Occitanie et de l'ETAT dans le cadre de la DSIL.

Le coût de ces différentes prestations est évalué à 11 330 € HT, soit 13 596 € TTC, pour une aide prévisionnelle évaluée à 7 634,50 €.

Le plan prévisionnel de financement est joint en annexe.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DÉCIDE

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel pour le diagnostic environnemental présenté.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer auprès des partenaires financiers les demandes de subvention correspondantes.

- DE DONNER tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_113-DE

Requalification de l'ancien garage automobile Mauriès dans le cadre de l'AMI Friches												
PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT (en HT)												
MISSION ETUDE HISTORIQUE + DIAGNOSTICS												
PRESTATION	DEPENSES	REGION			ADEME			DSIL			VILLE	
		DEP SUBV°	SUBVENTION	%	DEP SUBV°	SUBVENTION	%	DEP SUBV°	SUBVENTION	%	AUTO FINANCEMENT	%
Etude historique, documentaire	1 800,00	1 800,00	630,00	35%	1 800,00	630,00	35%	1 800,00	180,00	10%	360,00	20%
Diagnostic amiante + analyse	1 900,00	1 900,00	665,00	35%	1 900,00	0,00		1 900,00	570,00	30%	665,00	35%
Diagnostic termites	240,00	240,00	84,00	35%	240,00	0,00		240,00	72,00	30%	84,00	35%
Diagnostic plomb	240,00	240,00	84,00	35%	240,00	0,00		240,00	72,00	30%	84,00	35%
Diagnostic déchets bâtiment	7 150,00	7 150,00	2 502,50	35%	7 150,00	0,00		7 150,00	2 145,00	30%	2 502,50	35%
TOTAL	**11 330,00**	**11 330,00**	**3 965,50**		**11 330,00**	**630,00**		**11 330,00**	**3 039,00**		**3 695,50**	